

Réunion habitants Charmille du 26/02/2018

Procès-verbal

Sujet : Problèmes de parking avenue de la Charmille

Intervenants : Olivier MAINGAIN, bourgmestre, Philippe JACQUEMYNS et Gregory MATGEN, Echevins

Assistance : 37 habitants

Préambule : la division Stratégie et Mobilité avait reçu des courriers contradictoires. Certains se plaignaient d'avoir été verbalisé pour stationnement interdit et réclamaient la suppression de cette interdiction de stationner en soulignant la grave pénurie de places de stationnement dans le quartier. A l'opposé, d'autres demandaient le maintien de cette interdiction, soulignant le péril qu'encourait les piétons par ce stationnement sauvage à un endroit où les excès de vitesses font florès. Il revenait d'essayer de concilier les deux camps par l'organisation de cette réunion d'habitants.

Les premières interventions vont dans le sens d'une demande accrue de places de stationnement. Les réactions ne se font pas attendre et aussitôt la discussion se porte sur la pierre d'achoppement : satisfaire le besoin de parking est-il compatible avec la sécurité des piétons ?

M. le Bourgmestre propose une solution qui pourrait améliorer la sécurité des piétons. La zone engazonnée entre la voirie et les parkings des immeubles pourrait être mise à profit pour construire un trottoir. Pour cela, il faudrait obtenir de la copropriété, à qui appartient ce terrain, de renoncer à son droit d'accession et de céder le terrain pour pouvoir procéder à cet aménagement.

M. le Bourgmestre souligne également qu'il est de son devoir de préconiser la sécurité et qu'il est indispensable de maintenir l'interdiction de stationner. Pour que cette sécurité soit assurée, il s'engage à ce que soit programmées :

- ! La demande d'autorisation juridique d'aménager le trottoir ;
- ! L'étude d'installation d'un éclairage public de qualité ;
- ! L'étude d'installation de dispositifs ralentisseurs pour contrer les vitesses excessives.

F. DENYS